



SEANCE  
1<sup>er</sup> Décembre 2022

**OBJET :**  
Partage des objectifs  
et de la stratégie du  
3<sup>ème</sup> Contrat de  
Rivière  
« Les Sorgues »  
Et programme  
prévisionnel d'actions

**RAPPORTEUR :**  
Le Maire

N°  
2022-12-23

PJ :  
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO - Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 8**

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO  
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI  
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Régis PHALY  
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU  
Aurélie NOUGIER représentée par Jean-Luc BARCELLI  
Jean-Philippe TESTUD représenté par Patrick MOUTTE  
Jennifer MACIA représentée par Denis DUCHENE  
Sabah BOULMAIZ représentée par Anthony GIACOMONI

**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**



**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le code de l'environnement,**

**Considérant** que, comme de nombreux autres acteurs locaux, la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue s'inscrit dans la démarche du Contrat de Rivière « Les Sorgues »,

**Considérant** que le programme d'actions s'inscrivant dans ce Contrat de Rivière a été élaboré en large concertation, notamment avec les maîtres d'ouvrage proposant l'inscription d'actions et qu'il a été validé par le Comité de rivière en date du 9 juin 2022,

Considérant qu'il vise à répondre aux enjeux et défis défini en concertation pour le territoire :

- Défi transversal « Développement socio-économique et environnemental »
- Défi « Milieux aquatiques »
- Défi « Qualité des eaux »
- Défi « Ressources en eau »
- Défi « Inondation »

Considérant que les différents maîtres d'ouvrages doivent délibérer sur le fait de partager les objectifs et la stratégie de ce 3ème Contrat de Rivière « Les Sorgues,

Considérant la liste des actions proposées sous la maîtrise d'ouvrage des communes, comme annexée à la présente délibération,

Considérant les incertitudes conjoncturelles liées au financement des actions, cette décision reposant sur un accord de principe relatif aux actions inscrites dans le programme du Contrat de Rivière « Les Sorgues » et à leur engagement, sous réserve du plan de financement,

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'Unanimité

- **PARTAGE** les objectifs et la stratégie de ce 3ème Contrat de Rivière « Les Sorgues », en particulier les actions qui seront portées par les communes,

- **AUTORISE**, par délégation, le premier adjoint Jean-Luc BARCELLI, à signer le 3ème Contrat de Rivière « Les Sorgues »,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré  
Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé  
Pour copie conforme

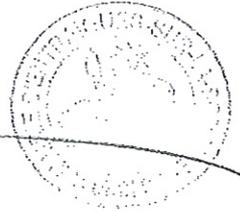


La secrétaire de séance,

Josette PULITI

Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 06/12/2022  
Après dépôt en Préfecture le : 06/12/2022  
Après publication ou notification le : 06/12/2022  
P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication